

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **Modifiant le règlement n° 506-G relatif à la régie interne, tel que déjà amendé;**
 - **Modifiant le règlement n° 506-I relatif au zonage, tel que déjà amendé.**
-

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1. **QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le **6 octobre 2015**, le conseil a adopté par résolution les projets de règlements n°s 05-2015 et 06-2015.
2. **QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces projets de règlement sont soumis à la population pour consultation. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **27 octobre 2015 à 18 h** à l'hôtel de ville, au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues aux présents projets de règlements d'urbanisme, soit :

05-2015 : D'ajouter aux articles :

- 7.7.1, l'usage « Les habitations unifamiliales jumelées »;
- 7.7.6, la marge latérale minimale pour l'usage « Les habitations unifamiliales jumelées »;
- 5.2.4, les normes minimales de lotissement pour l'usage « Les habitations unifamiliales jumelées » relatif à la zone résidentielle de moyenne densité « Rb ».

06-2015 : D'ajouter, à l'article 2.5.1, la définition de la catégorie d'usage « Habitation unifamiliale jumelée ».

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué les projets de règlements et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

3. Les projets de règlements n°s 05-2015 et 06-2015 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie, durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
4. **QUE** le projet de règlement n° 05-2015 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. **QUE** le projet de règlement n° 06-2015 ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Sainte-Sophie, ce 14^e jour d'octobre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai donné l'avis ci-dessus décrit en affichant une copie le ~~27 juillet~~ **14 octobre** 2015 entre 9 h et 16 h, aux endroits suivants :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site Web : www.stesophie.ca

Journal Le Mirabel, parution le 16 octobre 2015

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 14^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier